

Défi sans auto solo

16e édition

1er au 30 septembre 2024

GUIDE DE COORDINATION



Le Défi sans auto solo

3

Définitions

4

Pourquoi participer?

5

Comment participer?

6

Étapes à suivre

7

1. Inscrire son organisation

7

2. Se classer dans la compétition

10

3. Accumuler collectivement des points

11

Calendrier

12



Le Défi sans auto solo

Qu'est-ce que c'est?

Le Défi sans auto solo est une **compétition gratuite et amicale** sous le thème de la mobilité durable. Son objectif est de sensibiliser les travailleuses et travailleurs ainsi que la communauté étudiante de la province du Québec à se déplacer en **modes de transport durables**.

Pour rejoindre directement les cibles concernées, l'équipe du Défi se tourne vers les **générateurs de déplacements**. Toute organisation (peu importe la taille) peut participer au Défi; il suffit d'inscrire son organisation et d'inciter les membres du personnel ou de la communauté étudiante à prendre part au Défi, qui aura lieu du **1er au 30 septembre 2024**.

Les organisations qui obtiennent les **meilleurs résultats** dans leur catégorie se verront déclarées gagnantes dans leur région et recevront un **certificat de reconnaissance**. Les participantes et participants courent la chance de gagner **divers prix de participation**.

Participer au Défi, c'est rejoindre ses valeurs

Affirmer son engagement pour des modes de transport durables.

S'engager pour une réduction des émissions de carbone.

Encourager son entourage à de bonnes habitudes de déplacements.

Se surpasser pour faire la différence.



Définitions

Modes de transport durables



Transport actif (vélo, marche, course et autres formes de micromobilité)
Pour intégrer l'activité physique aux déplacements quotidiens.



Transport collectif (autobus, métro, train)
Pour profiter du temps de déplacement pour lire, écouter de la musique ou simplement se laisser porter jusqu'à destination.



Covoiturage
Pour partager les coûts de déplacements et les effectuer en bonne compagnie.



Télétravail
Pour concilier travail et vie de famille ou réduire les déplacements aux heures de pointe.

Catégories d'organisation

Catégorie	Taille d'organisation
Très petite entreprise	1 à 49 employé-es
Petite entreprise	50 à 100 employé-es
Moyenne entreprise	101 à 499 employé-es
Grande entreprise	500 employé-es et plus

Pourquoi participer en tant qu'organisation?

Pour **affirmer son engagement** envers la mobilité durable.

Pour inciter son personnel et/ou sa communauté étudiante à essayer des modes de transport durables et les **sensibiliser sur leurs bienfaits**.

Pour **récompenser** les personnes qui utilisent déjà des modes de transport durables.

Pour obtenir des **données tangibles** sur les **habitudes de déplacements** de son personnel et/ou de sa communauté étudiante (modes de transport utilisés, distances parcourues et émissions de gaz à effet de serre).

Pour **compétitionner** avec une organisation de son secteur et **créer de l'engouement**.

Comment participer au Défi sans auto solo?

Pour faire partie de la compétition, une organisation doit d'abord désigner **un coordonnateur ou une coordonnatrice** qui veillera au bon déroulement interne du Défi sans auto solo. Cette personne devra **inscrire l'organisation** et **faire la promotion du Défi** à l'interne en encourageant le personnel et/ou la communauté étudiante de son organisation à participer au Défi durant le mois de septembre.

Rôle du coordonnateur ou de la coordonnatrice

En tant que responsable de la coordination du Défi sans auto solo, cette personne devient en quelque sorte ambassadrice du Défi au sein de son organisation. C'est elle qui promeut l'événement auprès des membres du personnel ou de la communauté étudiante et qui a accès aux résultats par le tableau de bord, accessible après inscription.

Il existe toutes sortes de façons de motiver ses collègues à participer au Défi sans auto solo. Vous pouvez les découvrir dans le guide de motivation disponible sur le site Web du Défi dans la section Outils et inscription de l'onglet Coordination.

De plus, l'équipe du Défi sans auto solo met à votre disposition un guide des bonnes pratiques en mobilité durable qui peuvent vous inspirer avant, pendant et même après la durée du Défi pour instaurer de nouvelles habitudes auprès des membres du personnel ou de la communauté étudiante de votre organisation.



Étapes à suivre

1. Inscrire son organisation

Organisation ayant participé lors d'une édition précédente

Connectez-vous avec vos identifiants et localisez votre code d'organisation sous votre profil pour le partager aux participants et participantes de votre organisation. Si vous **ne connaissez pas** les identifiants ou **n'avez plus accès** à cette adresse courriel, communiquez avec nous à defisansauto@acgdq.com en fournissant une adresse courriel valide **différente** de celle de vos comptes utilisés à titre de participant ou participante.

Nouvelle inscription

Le coordonnateur ou la coordonnatrice doit d'abord se rendre sur le tableau de bord accessible par le site Web du Défi sans auto solo (en bas de page). Il ou elle devra remplir le formulaire d'inscription disponible en cliquant sur le lien intitulé **Inscrire votre organisation**.

Attention! Utilisez une adresse courriel générale de votre organisation (ex. : info@votreorganisation.com) comme adresse principale car il **ne sera pas possible de la modifier** par la suite.

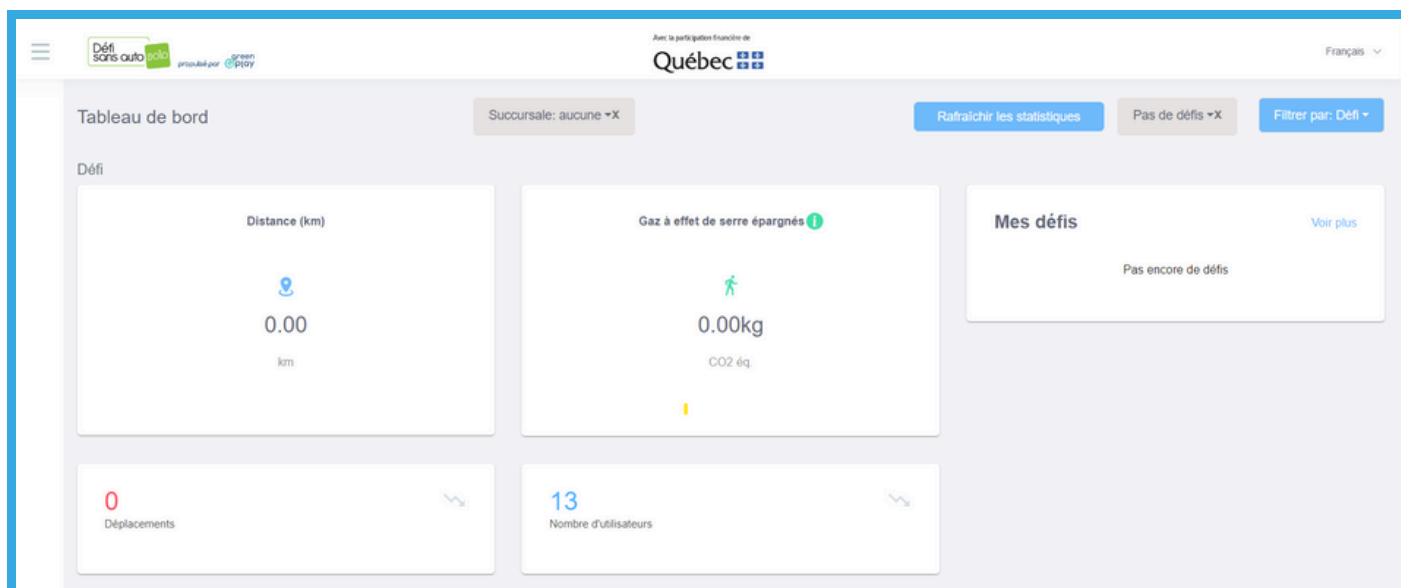
Cela évitera de devoir créer un nouveau compte si vous relayez la coordination du Défi à un ou une collègue lors d'une édition future. Prenez note que si vous utilisez votre adresse courriel professionnelle comme adresse principale, vous **ne pourrez pas** l'utiliser pour vous inscrire en tant que participant ou participante. Vous pourrez cependant participer au Défi par le compte de coordination, ou créer un nouveau compte avec votre adresse courriel personnelle.

L'**adresse de correspondance**, quant à elle, est **modifiable** en tout temps par les personnes ayant accès au compte de l'organisation. Elle est pratique pour recevoir directement de l'information dans votre boîte courriel personnelle. D'ailleurs, dès votre inscription, un courriel sera envoyé à l'adresse de correspondance. Celui-ci contient votre **code d'organisation** ainsi que d'autres renseignements pratiques concernant le Défi.

Votre code d'organisation est également accessible dans la **section Compte du tableau de bord**. Ce code permettra aux membres du personnel et/ou à la communauté étudiante de **s'affilier à votre organisation et d'accumuler des points** en son nom à la suite de leur inscription en tant que participant ou participante.

Tableau de bord

En tant que coordonnateur ou coordonnatrice, vous aurez accès à la liste complète des participants et participantes de votre organisation. Vous pourrez suivre en temps réel le nombre de kilomètres parcourus, les gaz à effet de serre épargnés et le nombre de déplacements par mode de transport.



Dans le menu de gauche, en plus du tableau de bord, vous trouverez des sections comportant différents renseignements.

Compte Logo et informations concernant l'organisation, dont le code à partager à l'interne.

Défis L'historique de l'organisation (défis relevés par le passé, en cours ou à venir).

Succursales Toutes les succursales créées sous la même organisation (voir plus bas)

FAQ Questions et réponses concernant l'application et le Défi sans auto solo



Création d'une succursale

Si votre organisation possède plus d'un établissement, il est possible de les regrouper sous un même nom tout en les différenciant les uns des autres et ainsi susciter un effet de compétition à même votre organisation. Il suffit de **créer une succursale** à partir du **tableau de bord** de votre organisation. Au moment de s'inscrire, vos collègues devront entrer le code d'organisation que vous leur aurez fourni et sélectionner la succursale qui les concerne.

Ainsi, les points seront attribués à la même organisation, mais vous pourrez aussi voir quel établissement s'est le plus investi dans la compétition. Les succursales peuvent aussi être utilisées pour différencier des départements au sein d'une même organisation.



2. Se classer dans la compétition

Il existe **quatre critères importants** à considérer durant la compétition pour courir la chance de se classer parmi les meilleures organisations de sa région et de sa catégorie.

Taux de participation : le pourcentage d'employé·es ou d'étudiant·es qui participent au Défi, c'est-à-dire qui enregistrent leurs déplacements dans l'application dédiée.

Taux de transfert modal : le pourcentage d'employé·es ou d'étudiant·es qui utilisent l'auto solo d'habitude, mais ayant opté pour un mode de transport durable durant le Défi.

Taux d'utilisation des modes de transport durables : le pourcentage d'employé·es ou d'étudiant·es ayant déjà pour habitude l'utilisation d'un mode de transport durable.

Gaz à effet de serre épargnés : la quantité de GES épargnée par l'utilisation de modes de transport durables pendant le Défi, d'après l'outil de calcul du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

À noter : Si vous désirez obtenir de l'accompagnement pour savoir comment encourager la mobilité durable au sein de votre organisation, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse defisansauto@acgdq.com. Notre équipe se fera une joie de vous donner quelques conseils adaptés à votre organisation.



3. Accumuler collectivement des points

En tant que participant ou participante, les membres du personnel ou de la communauté étudiante de votre organisation accumulent des points selon le mode de transport utilisé. **Le nombre de points récoltés par mode dépend de ses émissions de GES : moins il en produit, plus il vaut de point.** Par exemple, un déplacement en mode de transport actif comme le vélo, qui ne produit aucun GES, vaut beaucoup plus qu'un déplacement en autobus. Celui-ci vaut, quant à lui, plus qu'un déplacement en auto solo. Voici une liste non exhaustive qui présente, en ordre croissant, différents modes de transport selon leurs émissions de GES.

Modes de transport

Mode	Émissions de GES en kg/km
Transport actif	0
Métro ou train	0,00007
Voiture ou vélo électrique	0,00034
Autobus	0,006
Covoiturage	0,08

Calendrier

Dès la mi-juin

- Désigner un coordonnateur ou une coordonnatrice à l'interne et procéder à l'inscription de l'organisation au Défi sans auto solo.
- S'inscrire à l'infolettre pour ne rien manquer des actualités du Défi.

De juin à août

- Promouvoir à l'interne la participation de l'organisation au Défi sans auto solo.
- Inviter ses collègues à s'inscrire à l'application pour se familiariser avec ses fonctionnalités.
- Mettre de l'avant les différents modes de transport durables permettant de se déplacer de son domicile à son lieu de travail ou d'études.

Pendant toute la durée du Défi

- Encourager les membres du personnel et/ou la communauté étudiante à participer au Défi sans auto solo en inscrivant leurs déplacements dans l'application.
- S'amuser!



Des questions?

Foire aux questions du Défi sans auto solo

Foire aux questions de l'application mobile



Édition 2024

defisansauto.com

